

Modalités de la campagne de recrutement 2020
--

Face à la crise sanitaire du Covid-19, le calendrier de recrutement a été actualisé, les dates modifiées figurent en rouge.

Dès la signature et publication sur Galaxie du prochain arrêté fixant, pour l'année 2020, les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences sera intervenue, les établissements pourront publier les postes dont la date de prise de fonctions est située entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020^(*) qui ont été pris en compte dans le volume d'emplois recensé dans le volet ATRIA préalablement à l'élaboration de cet arrêté. Les fiches de ces postes peuvent éventuellement être saisies dans GALAXIE dès maintenant dans la perspective de cette publication future.

Les établissements sont libres d'organiser le calendrier de la procédure de recrutement pour chacun de leurs postes publiés. La seule contrainte à laquelle ils doivent se conformer est la fixation d'une période de dépôt des candidatures au moins égale à 30 jours pleins.

Afin d'optimiser le nombre de postes pourvus et de candidats nommés selon leurs souhaits, l'administration organise la synchronisation de l'expression des vœux des candidats ainsi que la distribution des postes par un algorithme pour les établissements qui choisiraient d'inscrire le déroulement de leur procédure dans un calendrier commun proposé ci-dessous.

Les établissements peuvent, à leur choix et librement :

1. adopter ce calendrier commun de bout en bout en publiant d'emblée leurs fiches de postes dans le volet ANTEE de GALAXIE ;
2. traiter leurs postes jusqu'à la fin de la procédure selon un calendrier propre en publiant les fiches correspondantes dans le volet FIDIS. Dans ce cas, l'acceptation (ou le refus) de la proposition d'emploi par le candidat retenu ne sera pas traitée par l'algorithme d'affectation final mais sollicitée par GALAXIE de manière individualisée ;
3. rejoindre le calendrier commun en cours de procédure en basculant leurs postes initialement publiés dans le volet FIDIS, vers le volet ANTEE. Cette bascule est possible jusqu'à la date de fin des opérations de classement des candidats telle qu'elle est fixée dans le calendrier commun (**24 juin 2020**) ;
4. dégager des postes du calendrier commun qu'ils auraient initialement choisi, pour poursuivre la procédure selon un rythme propre. Cette démarche est possible jusqu'à la même date limite (**24 juin 2020**). Il suffit de basculer les postes concernés du volet ANTEE vers le volet FIDIS de GALAXIE.

Le calendrier commun proposé ci-dessous ainsi que les opérations de bascule évoquées plus haut ne sont que des commodités mises à la disposition des établissements pour faciliter le déroulement d'une procédure de recrutement qui demeure, par ailleurs, unique et commune à tous les postes.

^(*) à l'exception des postes offerts aux concours de professeur d'université dans les sections CNU 01, 02, 03 et 04 que les établissements ne doivent publier qu'après accord du ministère.

Calendrier de la campagne 2020

Déroulement de la procédure	Volet ANTEE Proposition de calendrier commun optionnel	Volet FIDIS Calendrier propre à chaque emploi
Saisie anticipée des fiches de postes sur GALAXIE	Dès que souhaitée	Dès que souhaitée
Publication des postes	Dès la signature de l'arrêté de volumétrie	Dès la signature de l'arrêté de volumétrie
Ouverture de l'enregistrement des candidatures aux postes et de dépôt des documents dématérialisés sur l'application GALAXIE	25 février 2020, 10 heures, heure de Paris	A la date choisie, 10 heures
Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes et de dépôt des documents dématérialisés sur l'application GALAXIE	Jeudi 9 avril 2020, 16h, heure de Paris	A la date choisie (égale ou supérieure à 30 jours après la date précédente), 16 heures
<i>Travaux des instances des établissements</i>	Du jeudi 9 avril au mercredi 24 juin 2020	Bascule possible
Fin des opérations de classement des candidats par les établissements	Mercredi 24 juin 16h, heure de Paris	A la date choisie
Ouverture du module de GALAXIE permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation	Jeudi 25 juin 10h, heure de Paris	A la date choisie
Date limite de saisie des vœux d'affectation des candidats sur GALAXIE	Jeudi 2 juillet 16h, heure de Paris	De huitaine en huitaine (*) tant que la proposition n'est pas acceptée par le candidat le mieux classé, jusqu'à épuisement de la liste de classement
Publication des résultats sur l'application GALAXIE	Lundi 6 juillet	Dès acceptation du poste par un candidat

(*) : l'application sollicite la réponse (acceptation ou refus) d'un seul candidat à la fois, le mieux classé, et lui laisse un délai de 8 jours pour s'exprimer. S'il refuse la proposition ou laisse passer la date limite qui lui est notifiée, l'application sollicite le candidat suivant. Dans le cas d'une liste de classement comportant 5 candidats classés qui refusent tour à tour la proposition, l'épuisement de la liste peut intervenir au maximum au bout de 40 jours.